



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} décembre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)

Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance
- b) Science, technologie et innovation au service du développement
- c) Culture et développement durable
- d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-18120 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) **Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance (A/72/301)**
- b) **Science, technologie et innovation au service du développement (A/72/257)**
- c) **Culture et développement durable (A/72/336)**
- d) **Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/72/329)**

1. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport [A/72/301](#) du Secrétaire général : Tenir la promesse de la mondialisation : promouvoir le développement durable dans un monde interconnecté, dit que les défis et les risques de la mondialisation sont souvent causés par des déséquilibres dans la répartition de ses avantages et de ses coûts. Pour mettre à profit la mondialisation en faveur d'une croissance inclusive et du développement durable, il est essentiel d'analyser le système actuel et les tendances nouvelles.

2. Le rapport décrit donc trois « grandes tendances » des changements importants et soutenus à l'échelle mondiale qui ont le pouvoir de façonner l'avenir. Premièrement, les nouveaux schémas de production mondiale ont suscité de profonds changements sur le marché du travail ; l'ouverture des échanges internationaux a augmenté la mobilité du capital par rapport au travail, ce qui a affaibli le pouvoir de négociation des travailleurs. Deuxièmement, le changement technologique est rapide et permet la transmission rapide des connaissances. L'échange de technologies, de connaissances et d'informations est de plus en plus intense. La troisième tendance n'est autre que l'évolution du climat qui, selon des indices de plus en plus nombreux, est au moins en partie la conséquence de la mondialisation.

3. Bien que la mondialisation soit un puissant moteur de croissance économique, les accords et les dispositifs institutionnels et normatifs doivent avoir une portée mondiale pour que la croissance profite à tous les pays. Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour résoudre ces problèmes qui sont interdépendants et sont engendrés par la mondialisation : pris ensemble, le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constituent un plan d'action normatif. Les politiques nationales s'appuyant sur des institutions nationales robustes et sur de solides systèmes de gouvernance jouent également un rôle essentiel ; l'ONU peut aider les États Membres à définir leur propre démarche face à la mondialisation.

4. Une meilleure cohérence et une meilleure gouvernance du système commercial international et des systèmes financier et monétaire, ainsi qu'un soutien renforcé des Nations Unies au développement durable devraient compléter les efforts nationaux. Les cadres directifs mondiaux portent sur tous les domaines liés à la mondialisation, notamment le commerce international, l'investissement, la technologie, l'emploi, la coopération fiscale internationale, les migrations, la coopération régionale et la coopération au service du développement, ainsi que les changements climatiques. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris fournissent un cadre détaillé pour le traitement de ces questions mais, pour que les solutions élaborées répondent bien aux problèmes complexes de la mondialisation, ces instruments doivent recevoir une expression locale. Les recommandations formulées dans le rapport soulignent qu'il faut une démarche ouverte à tous, transparente et efficace des problèmes multilatéraux pour gérer la mondialisation et les problèmes qu'elle pose, les approches suivies devant être différenciées selon le pays.

5. **M^{me} Sirimanne** (Directrice de la Division de la technologie et de la logistique à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement ([A/72/257](#)), dit que la science, la technologie et l'innovation peuvent accélérer la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Le rapport fait la synthèse des tendances des technologies nouvelles et émergentes et de leurs incidences sur le développement durable, l'accent étant mis sur les grandes tendances technologiques qui constituent ce qu'on appelle la quatrième révolution industrielle : mégadonnées, Internet des objets, impression en trois dimensions, automatisation numérique. Bien que les progrès technologiques soient manifestement bénéfiques – par exemple, des systèmes d'alerte rapide par satellite permettent d'intervenir d'urgence en cas de catastrophe

naturelle et les mégadonnées peuvent être utilisées pour prévoir et suivre les épidémies –, ces progrès peuvent aussi exacerber les clivages socioéconomiques. L'automatisation a libéré les êtres humains et les a rendus plus productifs et plus créatifs en leur épargnant des tâches secondaires, mais à mesure que l'intelligence artificielle deviendra de plus en plus capable d'accomplir des tâches cognitives et non plus simplement des travaux purement matériels, il y a un risque bien réel que son application entraîne une montée du chômage, notamment dans la main-d'œuvre déjà qualifiée. Il faut donc trouver un équilibre entre la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation et la sauvegarde des droits et du bien-être des citoyens.

6. Depuis le dernier rapport sur ce sujet, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné la manière dont la science, la technologie et l'innovation pourraient aider à réaliser en particulier l'objectif 2 sur la sécurité alimentaire et l'objectif 11 sur les villes durables. Le rapport met en avant les moyens que les dirigeants pourraient utiliser pour encourager l'innovation qui, de plus en plus, apparaît en dehors des cadres traditionnels de la recherche-développement. Dans le droit fil du thème du Forum politique de haut niveau de 2017 pour le développement durable, la Commission, à sa vingtième session, a examiné le rôle que la science, la technologie et l'innovation pouvaient jouer dans l'élimination de la faim d'ici à 2030, notamment par des modifications génétiques et par des techniques d'irrigation entraînant une amélioration de la productivité agricole, l'enrichissement biologique pour rendre les aliments plus nourrissants et des solutions climatiques intelligentes permettant d'atténuer l'instabilité de la production vivrière. Le rapport fait la synthèse du débat de la Commission sur la manière dont la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à un urbanisme intelligent.

7. La Commission a souligné le rôle de la prospective technologique et de l'évaluation des technologies pour fournir aux pays les connaissances nécessaires pour évaluer le potentiel des technologies nouvelles et émergentes dans l'optique du développement. La CNUCED continuera cet exercice de prospective sur les tendances critiques, notamment leur effet sur le développement, en prêtant une attention particulière aux technologies susceptibles d'entraîner des ruptures. Il importe de veiller à ce que les enfants, les femmes et les jeunes ne soient pas laissés pour compte à mesure que progressent la science, la technologie et l'innovation. La

diffusion de technologies nouvelles doit être inclusive, et il faut assurer à un beaucoup plus grand nombre de femmes une formation dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. La Commission a examiné aussi les moyens de financer l'innovation au service du développement. Pour que les objectifs de développement durable soient atteints en 2030, il faut trouver chaque année 2 500 milliards de dollars pour combler le déficit de financement de l'innovation ; tous les pays et tous les partenaires de développement doivent donc coopérer dans ce sens. La CNUCED examine actuellement des modèles de financement innovants, tels que les investissements à impact rapide et l'externalisation ouverte, afin d'attirer de nouveaux capitaux vers la science, la technologie et des solutions reposant sur l'innovation technique. Enfin, la Commission a noté l'importance de la coopération régionale et internationale dans les domaines de la science et de la technologie. À la vingtième session de la Commission, la Chine a offert de former des décideurs et de jeunes scientifiques dans les pays en développement et d'organiser avec la Commission des séminaires sur la science, la technologie et l'innovation. Plusieurs pays ont été encouragés à élargir cette collaboration.

8. Il est nécessaire de renforcer les capacités locales pour créer un environnement favorable aux technologies existantes et nouvelles. Il est indispensable, en particulier dans les pays en développement, d'augmenter non seulement la capacité scientifique et technologique mais aussi les moyens d'enseignement de base et la formation aux arts de l'ingénieur, à la conception, à la gestion et à l'esprit d'entreprise. La CNUCED est favorable à un renforcement des capacités publiques en ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation. La CNUCED met actuellement au point un dispositif pour ce type d'analyse en vue d'intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation.

9. **M^{me} Roudil** (Directrice du bureau de New York de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – UNESCO), parlant au nom de la Directrice générale de l'UNESCO pour présenter le rapport sur la culture et le développement durable (A/72/336), dit que celui-ci donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en place de capacités nationales d'optimiser la contribution de la culture au développement durable, conformément à la résolution 70/214 de l'Assemblée générale. Les États Membres ont

adopté beaucoup de mesures nouvelles et diverses pour utiliser la culture pour le développement durable.

10. Le rôle de la culture pour le développement urbain durable est un thème d'importance critique retenu de préférence dans les programmes lancés par l'UNESCO au cours de la période considérée, grâce à la mise en œuvre de ses instruments normatifs, ainsi que la création et le renforcement des partenariats. Les organismes spécialisés des Nations Unies et le Groupe des Amis de la culture et du développement ont joué un rôle décisif en appuyant les travaux de l'UNESCO dont le but est de promouvoir la culture pour le développement durable.

11. Les secteurs de la culture et de la création ont engendré 2,25 milliards de dollars de recettes et emploient 29,5 millions de personnes dans le monde ; ils sont donc parmi les secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Les États Membres ont investi dans ces secteurs, ils ont approuvé le potentiel des technologies numériques et noué de nouveaux partenariats culturels avec des entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG), des experts, des universitaires et avec le secteur privé et la société civile. Par exemple, la France entretient une coopération culturelle avec les pays francophones pour promouvoir la diversité culturelle et favoriser une meilleure compréhension entre les cultures, en s'appuyant sur les principes de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; le Mexique a donné son appui à plus de 1 800 projets ayant pour but de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel.

12. Conformément à l'appel lancé en faveur d'une plus grande diversification des sources de financement, les partenariats de développement et les approches intégrées dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, des modes de financement novateurs, pour la culture, sont en plein essor. Depuis 2010, le Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO a consacré plus de 6 millions de dollars à 90 projets réalisés dans 51 pays en développement.

13. La coopération internationale dans les situations de conflit, entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les ONG et la société civile, est en augmentation, avec des acteurs de la vie culturelle, de l'humanitaire et de la sécurité qui coopèrent étroitement. La sauvegarde du patrimoine culturel et la promotion de la diversité des expressions culturelles, tout en favorisant les valeurs et les comportements qui rejettent la violence et renforcent la tolérance, jouent un rôle déterminant dans la cohésion sociale des sociétés et dans

la consolidation de la paix. L'UNESCO continue à renforcer les partenariats pour que les pays adhèrent à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

14. Certains pays ont mis en place des cadres d'indicateurs pour suivre l'application de la résolution 70/214 de l'Assemblée générale, et 13 pays utilisaient les indicateurs de la culture au service du développement de l'UNESCO pour mesurer l'impact général de la culture sur le développement durable. Malgré des progrès, des difficultés subsistent, notamment la nécessité d'assurer l'égalité des sexes dans le secteur de la culture. Le rapport montre que la communauté internationale convient qu'il faut des stratégies de développement inclusif donnant des résultats équitables et de qualité et qui tiennent compte de la culture des populations comme des individus.

15. Il n'y a pas de modèle universel adapté à toutes les situations ; il y a au contraire une profusion de modèles de développement à appliquer pour que la culture soit bien au cœur des solutions proposées en matière de durabilité. Durant la décennie qui se terminera en 2030, les États Membres pourraient envisager d'examiner un mécanisme révisé d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la résolution 70/214 pour assurer pleinement sa cohérence avec l'établissement des rapports relatifs au Programme 2030.

16. **M^{me} Holland** (Administratrice chargée du Groupe de la veille économique mondiale, Division des politiques et de l'analyse en matière de développement au Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/72/329), dit que si les pays à revenu intermédiaire ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation du Programme 2030, ils se trouvent aux prises avec des problèmes difficiles : forte inégalité, difficultés liées au changement climatique et à la gestion durable des ressources naturelles. L'action qu'ils mènent pour résoudre ces problèmes peut être soutenue par une coopération mieux ciblée avec le système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales et d'autres partenaires de développement.

17. En ce qui concerne les tendances macroéconomiques, le rapport montre que si les économies des pays à revenu intermédiaire, dans l'ensemble, ont connu une expansion plus rapide que la moyenne mondiale depuis des décennies, tendance

probablement destinée à se poursuivre, plusieurs pays à revenu intermédiaire connaîtront une période prolongée de faible croissance. La dette publique des pays à revenu intermédiaire a augmenté entre 2015 et 2017, et cela risque de restreindre encore la liberté de manœuvre budgétaire face au problème du développement durable. Depuis la crise financière mondiale de 2008-2009, il y a eu un ralentissement généralisé ou même une baisse de la croissance de la productivité du travail dans les pays à revenu intermédiaire, qui risque de compromettre les efforts nationaux de développement durable. Le rapport présente plusieurs options pour le choix d'une politique de croissance de la productivité.

18. Le rapport ne décrit qu'une petite fraction des réalisations du système des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne l'appui aux pays à revenu intermédiaire entre 2015 et 2017. Les exemples sont regroupés selon le type de coopération : soutien à la bonne gouvernance, égalité des sexes et développement de la protection sociale ; intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; aide aux gouvernements pour déterminer les priorités et formuler des plans de développement ; soutien à la collecte rapide de données ventilées de qualité et fiables, le but étant de suivre la mise en œuvre du Programme 2030 ; soutien à l'action menée contre les conséquences du changement climatique et à un investissement efficace d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

19. La dernière partie du rapport, qui contient des conclusions et des recommandations, indique que malgré les résultats concrets obtenus grâce à la coopération entre le système des Nations Unies pour le développement et les pays à revenu intermédiaire, le caractère ambitieux du Programme 2030 et de nouveaux défis appellent de nouvelles améliorations de l'efficacité, l'utilité et la responsabilisation des activités du système des Nations Unies pour le développement dans ces pays. Le rapport reconnaît qu'il est largement admis que le classement des pays uniquement en fonction du revenu par habitant ne rend pas compte de la complexité des problèmes de développement et que les stratégies d'ensemble destinées à répondre au besoin de développement des pays à revenu intermédiaire doivent s'appuyer sur un ensemble plus large d'indicateurs multidimensionnels de progrès économique, social et environnemental. Beaucoup de pays à revenu intermédiaire continuent à recevoir un financement assorti de conditions de faveur des institutions financières multilatérales. L'affectation adéquate des ressources pour le développement, en

particulier dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, demeure essentielle pour les aider à réaliser progressivement les objectifs de développement durable. Il est impératif de veiller à ce que le renforcement de la coopération au service du développement de ces pays ne compromette ni n'exclue l'assistance accordée aux pays à faible revenu, en particulier aux pays les moins avancés, soit en limitant les ressources financières disponibles, soit en détournant ces ressources de certaines activités et en fournissant des services consultatifs. En outre, la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire devrait permettre de créer des synergies positives utiles aux autres pays en développement, par exemple dans le cadre des courants d'échange et d'investissement et de l'échange de pratiques optimales, en particulier au titre de la coopération Sud-Sud.

20. **M^{me} Edison** (Nigéria) dit que le rapport du Secrétaire général sur les promesses de la mondialisation montre bien que les avantages résultant de celle-ci sont partagés inégalement entre les pays. Il faudrait des mécanismes susceptibles de garantir une répartition plus équilibrée. L'objet de la croissance économique est de sortir les populations de la pauvreté. Sans amélioration des niveaux de vie, les pays en développement ne pourront réaliser leur développement durable.

21. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, elle demande comment le système des Nations Unies entend aider les pays en développement à rattraper leur retard face aux rapides changements et progrès dans ce domaine, ce qui est indispensable pour que les pays en développement créent des emplois et participent au commerce international. Le Nigéria compte la plus vaste population de jeunes de l'Afrique, mais 42 % de sa jeunesse n'a pas d'emploi décent et productif. Si cette situation n'évolue pas, l'agitation et les troubles persisteront dans le pays, ce qui compromettrait ses chances de valoriser au mieux son dividende démographique et de réaliser son développement durable. Elle demande quelles stratégies ont été suivies pour permettre aux pays en développement de créer progressivement une capacité locale d'utiliser les mégadonnées pour suivre le Programme 2030.

22. **M. Pierre** (Chef du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a rencontré une adhésion universelle, est un cadre détaillé pour l'examen des principales questions de

développement durable liées à la mondialisation, au commerce international, à la science et la technologie. Cependant, pour porter au maximum les avantages de la mondialisation, il faut d'abord commencer au niveau national avec l'établissement des politiques appropriées et des instruments juridiques nécessaires. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle vital pour ce faire grâce à ses entités sur le terrain qui sont en relation active avec les gouvernements pour l'établissement de tels cadres. Beaucoup a été accompli en Afrique et dans d'autres régions pour examiner les conséquences diverses de la mondialisation, mais il est essentiel que la suite de l'engagement se fasse au niveau mondial. L'un des résultats de la réunion conjointe récente de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social a été de reconnaître qu'il fallait mener un dialogue plus soutenu pour déterminer comment utiliser au mieux les avantages engendrés par la mondialisation pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

23. **M^{me} Sirimiane** (Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED) dit que les Nations Unies sont engagées dans des débats avec l'ensemble des organismes scientifiques et technologiques, notamment avec les ministères de la science et de la technique, souvent moins considérés que les ministères des finances ou de l'énergie. Les questions pertinentes ne se bornent pas aux pays en développement, et elles ne peuvent être abordées isolément. La politique de la science et de la technologie doit être multidimensionnelle et multisectorielle car les systèmes éducatifs et les systèmes de protection sociale seront également affectés par les technologies nouvelles. Un grand nombre de pays à revenu intermédiaire et émergents ont fait d'importants progrès technologiques mais ils rencontrent aussi des obstacles ; les Nations Unies sont la tribune idéale pour le partage avec d'autres pays des pratiques optimales et des enseignements acquis.

24. La coopération internationale est également essentielle. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été amenée à ouvrir des passerelles pour la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. Tout en encourageant l'utilisation des ressources de la Commission, elle attire l'attention sur les exercices de prospection que la Commission a menés s'agissant des techniques du numérique. Ces exercices permettent de mieux comprendre l'effet de la prolifération rapide des nouvelles technologies, en particulier celles qui pourraient être destructrices dans leur effet sur le

développement, comme l'intelligence artificielle et les mégadonnées.

25. **M^{me} Roudil** (Directrice du bureau de liaison de New York de l'UNESCO), dit que l'éducation scientifique fait bien partie de l'ADN de son organisation depuis sa création à l'Institution of Civil Engineers, à Londres, en 1955. Elle appelle l'attention sur une nouvelle initiative de promotion de l'enseignement technique aux niveaux secondaire et universitaire, en particulier pour les femmes et les filles. L'enseignement primaire est également important, mais le mandat de l'UNESCO est de travailler avec les établissements d'enseignement supérieur. Elle a récemment assisté à une réunion internationale de plus de 250 doyens d'écoles d'ingénieurs qui lui ont exprimé leur gratitude pour le soutien de son organisation. L'UNESCO, une des institutions spécialisées du système des Nations Unies, est déterminée à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

26. **Le Président** invite la Commission à un débat général sur la question.

27. **M. Viera Salazar** (Équateur), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme le rôle directeur des Nations Unies, en particulier de l'Assemblée générale, dans le débat mondial sur la mondialisation et l'interdépendance. Il ajoute que l'heure n'est pas à la remise en question des accords décisifs conclus en 2015, mais qu'il faut plutôt les appliquer pour aider les pays en développement à progresser dans la réalisation de leurs objectifs de développement durable. Ces pays restent en effet vulnérables aux chocs mondiaux ainsi qu'au changement climatique ; leur développement appelle des conditions internationales favorables, la coopération Nord-Sud devant rester la principale filière de la coopération pour le développement.

28. À ce sujet, le transfert de technologie des pays développés, à des conditions concessionnelles et préférentielles, serait d'importance essentielle pour un ensemble de questions y compris l'atténuation des effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'amélioration de l'état des océans et l'augmentation de la contribution de la biodiversité marine au développement, ainsi que le renforcement des institutions d'enseignement et de recherche dans les pays en développement. Sans une coopération internationale pour la technologie, ils auront du mal à se placer sur une trajectoire de développement durable. La mondialisation comporte aussi des problèmes et des risques et elle n'a pas tenu la promesse de promouvoir une croissance équitable et un développement durable.

29. Le nouvel ordre économique international, qui visait à assurer une croissance économique et un développement durable équitable, soutenu et inclusif, est parfaitement compatible avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fait de l'élimination de la pauvreté le grand objectif d'ensemble du développement durable. Dans cet esprit, le Groupe des 77 et de la Chine est fermement convaincu que les Nations Unies sont le seul organe mondial qui puisse être jugé universel. L'Organisation est bien placée pour renforcer la coopération internationale et améliorer l'intégration des pays en développement dans l'économie mondialisée et pour réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs de développement durable. Pour cela, le déséquilibre que présente l'architecture mondiale de gouvernance économique doit être corrigé.

30. Cinq milliards des 7 milliards d'humains vivent dans des pays à revenu intermédiaire, et ces pays assurent à peu près un tiers du produit mondial brut. C'est aussi dans ces pays que vivent 73 % des pauvres. Il est essentiel de trouver des moyens de répondre aux besoins divers et spécifiques de développement des pays à revenu intermédiaire pour qu'aucun ne soit laissé pour compte. Un soutien plus vigoureux des Nations Unies sera essentiel à cette fin.

31. L'aide publique au développement et d'autres financements concessionnels restent importants pour beaucoup de ces pays. Le classement des pays uniquement sur la base du revenu médian par habitant donne un aperçu d'ensemble incomplet qui dissimule des disparités considérables entre pays et dans les pays.

32. S'agissant de la culture, il dit que la diversité culturelle ainsi que les industries de la création et de la culture sont d'importants moteurs pour les trois piliers du développement durable. La culture a un rôle important à jouer dans la promotion des objectifs de développement durable liés à l'élimination de la pauvreté, l'éducation de qualité, l'égalité des sexes, le travail décent, l'innovation et le développement inclusif et durable des villes et des zones urbaines ainsi qu'aux modes viables à terme de consommation et de production. Il souligne aussi qu'il importe de respecter et de préserver l'identité, les connaissances, la culture et les pratiques traditionnelles des populations autochtones, indispensables pour renforcer les populations locales et garantir la sécurité alimentaire ainsi que la résilience au changement climatique.

33. **M. Teo Choon Heng** (Singapour), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

– ASEAN), dit que la présente session a lieu à un moment où la mondialisation et l'interdépendance sont menacées par la montée de l'isolationnisme et du protectionnisme. Cependant, l'histoire montre que sans participer à l'économie mondiale, aucun pays ne peut sortir de lui-même de la pauvreté. Des problèmes mondiaux complexes tels que le terrorisme, la cybersécurité, les pandémies et le changement climatique méconnaissent entièrement les frontières et appellent des solutions à caractère mondial. Gérée sagement, la mondialisation pourrait être une force de progrès conduisant à un monde plus sûr et plus paisible. Le multilatéralisme est indispensable à cette fin.

34. Pour cette raison, l'ASEAN poursuit l'intégration régionale et recherche une plus grande connectivité avec le reste du monde. De meilleures connexions augmenteraient le risque de manifestations de la criminalité transnationale et du terrorisme, mais l'Association adhère au principe de l'interdépendance aussi bien sur le plan interne qu'avec ses partenaires extérieurs par des initiatives telles que le Plan-cadre aux fins de la connexion des pays de l'ASEAN, 2025.

35. Cependant, même les efforts régionaux les mieux concertés ne pourront aboutir si les Nations Unies, du fait de leur universalité et de leur légitimité incontestée, ne restaient pas la pierre angulaire de la gouvernance mondiale. Avec des organisations telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies peut et doit soutenir des programmes coordonnés tendant à garantir que la structure économique mondiale reste favorable à une croissance économique soutenue, inclusive et viable à terme, en particulier dans le climat actuel d'incertitude économique. La création de capacités et un environnement favorable à tous les niveaux continueront à être les conditions à réunir pour que les pays en développement s'intègrent bien à l'économie mondiale et recueillent les avantages de la mondialisation et de la révolution des connaissances.

36. Dans cette optique, les organisations d'intégration régionale telles que l'ASEAN sont bien placées pour être les partenaires des Nations Unies dans le choix de solutions régionales et nationales aux problèmes mondiaux. Parallèlement à un dialogue régional annuel entre les deux organisations, le Plan d'action de cinq ans conjoint de l'ASEAN et des Nations Unies 2016-2020 aidera bien à renforcer ce partenariat.

37. L'Association se réjouit aussi de l'aide apportée par les Nations Unies à ce qu'elle fait pour réduire le fossé de développement parmi ses États membres par

l'application du Plan de travail III de l'initiative pour l'intégration de l'ASEAN.

38. Le multilatéralisme reste la condition de la mise en valeur de la mondialisation comme force positive de développement durable. L'ASEAN est déterminée à poursuivre son action avec les Nations Unies pour faire converger sa Vision 2025 et le Programme 2030 afin d'améliorer les niveaux de vie des populations et pour que personne ne soit laissé pour compte.

39. **M^{me} Haque** (Bangladesh), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit qu'il reste encore de larges écarts entre les pays les moins avancés (PMA) et le reste du monde s'agissant de la science et de la technologie, qui sont pourtant d'importants moyens d'accélérer la croissance économique et le développement durable. Ainsi, le dernier rapport du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement fait état d'une chute du nombre total de brevets déposés par les PMA – de 639 à 542 –, chiffre bien inférieur à ce qu'il est pour les autres pays en développement. Ce total se concentre dans un petit nombre seulement des 47 PMA. Outre le résultat médiocre de cet indicateur d'importance critique, les articles scientifiques et techniques émanant des PMA ne représentent que 0,3 % de ceux publiés dans le monde.

40. Les progrès de la science, de la technologie et de l'innovation dans les PMA se heurtent aux effets de plusieurs difficultés, notamment le fait que les dépenses consacrées à la recherche-développement ne sont qu'une petite fraction de celle qu'y consacrent les pays en développement en général, ainsi que le fait que les PMA sont isolés des grands réseaux de recherche mondiaux, le fait que leur capacité propre dans le domaine de la science et de la technologie est limitée et l'absence de techniciens et de chercheurs en nombre suffisant. Pourtant, comme le reconnaît le Programme 2030, la bonne réalisation d'un grand nombre d'objectifs de développement durable, en particulier ceux qui visent la résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et à la maladie, dépend de l'accès à des écotecnologies modernes.

41. À ce sujet, le Groupe remercie à nouveau ceux qui, par leurs efforts collectifs, ont suscité la création de la Banque de technologies pour les PMA. Le Groupe souhaite en particulier rappeler la contribution du Gouvernement turc, qui a été décisive, ainsi que les importantes contributions du Bangladesh, de la Norvège, des Philippines et du Soudan ; il engage

instamment d'autres pays à faire de même de façon que cette banque soit pleinement efficace.

42. Le Groupe souhaite en outre rappeler qu'il faut augmenter considérablement les investissements publics consacrés à la recherche-développement pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation dans les PMA. Le soutien du secteur privé est d'importance critique pour garantir que ces pays ont bien l'infrastructure numérique nécessaire, les capacités et les compétences voulues pour mettre en valeur l'énorme potentiel des technologies de pointe, en particulier pour ce qui est de la numérisation et de la connectivité. Des partenariats public-privé ont été mis à l'épreuve comme moyens de financement. Une volonté internationale plus marquée serait de la plus grande conséquence pour permettre aux PMA d'appliquer la science, la technologie et l'innovation à la réalisation de leurs objectifs de développement durable dans le Programme 2030 et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

43. Malheureusement, il n'y a guère de progrès dans la mise en œuvre de l'engagement juridiquement contraignant concernant les incitations au transfert de technologie énoncées au paragraphe 2 de l'article 66 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Il faut créer un cadre robuste pour concrétiser cet engagement.

44. Enfin, le Groupe des PMA rappelle l'importance de la connaissance dans le cadre de l'aide publique au développement. Considérée comme un instrument capable de stimuler la croissance sur le plan de la science, de la technologie et de l'innovation, l'aide à la connaissance peut apporter une contribution précieuse aux PMA en facilitant la recherche agronomique et en stimulant la recherche industrielle et technique afin de développer les chaînes de valeur, de compléter l'investissement étranger direct et d'étoffer les liens et le financement des projets dans le secteur de l'équipement industriel et de l'infrastructure physique. Le rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire est de compléter la coopération Nord-Sud, et il est vital.

45. **M. Jaime Calderón** (El Salvador), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que tous les pays se heurtent à des problèmes spécifiques dans leur quête de développement durable, et c'est le cas aussi des PMA, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, des pays en conflit ou sortant d'un conflit et de certains pays à revenu intermédiaire. Dans cette optique, la science, la

technologie et l'innovation sont des questions transversales de développement et permettent la croissance de sociétés fondées sur la connaissance, bien équipées pour améliorer la productivité, la durabilité et la compétitivité des États membres de la Communauté.

46. Le transfert de technologie, la création de capacités et la diffusion de l'innovation et des connaissances sont d'indispensables moteurs du développement et de la croissance économique et jouent un rôle majeur dans la réduction de la fracture technologique entre pays et dans les pays. À ce sujet le Mécanisme de facilitation des technologies qui a été établi avec l'adoption du Programme pour 2030 sera très utile, tout comme sa plateforme numérique.

47. La CELAC souhaite rappeler combien il importe de promouvoir la diversité culturelle dans l'action de développement durable, en particulier en raison du caractère multiculturel, multiethnique et multilingue de l'ensemble des pays qui la constituent. Comme la culture est un élément qui contribue puissamment au développement durable, dans l'optique de l'élimination de la pauvreté et de la réduction de l'inégalité sociale dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il faut encourager l'adoption de politiques culturelles qui soutiennent des valeurs telles que le respect de la vie, la dignité humaine, le multiculturalisme et les principes de justice et de tolérance. La Communauté rappelle le droit à la culture et la responsabilité des États d'adopter les mesures nécessaires pour garantir l'exercice de ce droit.

48. S'agissant des critères de reclassement des pays pour déterminer la liste des pays admis à recevoir l'aide publique au développement, il dit que les indicateurs actuellement retenus, qui reposent uniquement sur le revenu par habitant et sont aussi utilisés pour déterminer l'accès aux avantages commerciaux, reposent sur une démarche biaisée qui oublie le caractère tridimensionnel du développement durable, et ne tiennent compte ni des profondes disparités constatées dans la région ni des vulnérabilités spécifiques de certains pays.

49. Malgré les vastes efforts de tous les membres de la Communauté, dont la plupart sont des pays à revenu intermédiaire, l'aide publique au développement demeure essentielle, à la fois pour réduire les inégalités et les fractures structurelles et pour créer ou renforcer une capacité de tous les pays de parvenir à un développement durable. Pour cette raison, il est urgent que les pays développés honorent l'engagement qu'ils ont pris d'allouer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. La Communauté appelle les organismes des Nations Unies pour le

développement, les institutions financières internationales, les organisations régionales et autres acteurs à tenir compte des besoins spécifiques, très divers, des États membres de la CELAC et de les intégrer largement dans des politiques cohérentes.

50. À ce sujet, il est essentiel d'utiliser des indicateurs multidimensionnels du développement pour définir des critères appropriés pour l'aide publique au développement. Ces critères devraient reposer sur des indicateurs allant au-delà du revenu par habitant et faire l'objet d'un accord des gouvernements dans des organes délibérants appropriés, notamment aux Nations Unies.

51. **M. Margaryan** (Arménie), parlant au nom du Groupe des pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, dit que des représentants de haut niveau de l'Arménie, du Bélarus, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama, des Philippines et de la République dominicaine ont participé à la deuxième réunion ministérielle du Groupe parallèlement à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale. Ces représentants ont été rejoints par ceux du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que par l'Équateur, de la Géorgie et du Kazakhstan.

52. Le Groupe a adopté une déclaration ministérielle exprimant sa conviction que la communauté internationale, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres acteurs compétents doivent repenser le classement des pays en développement. Il est essentiel d'aller au-delà du critère du revenu par habitant pour garantir qu'aucun pays, aucune personne, ne soit laissé pour compte dans la réalisation du Programme pour 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris, parmi d'autres instruments importants.

53. La coopération avec les pays à revenu intermédiaire a souvent un caractère de circonstance et oublie toute une catégorie de pays. Compte tenu du caractère novateur du Programme pour 2030 et des nouveaux problèmes qu'il pose, le Groupe exhorte les Nations Unies à élaborer une stratégie d'ensemble à long terme, à l'échelle du système, pour faciliter durablement la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire. Le Groupe souhaite aussi voir s'ouvrir un dialogue sur les politiques suivies pour le reclassement des pays, politiques qui devraient

être échelonnées, graduelles et adaptées aux pays en fonction de leur vulnérabilité relative.

54. Le Groupe se réjouit de la recommandation du Secrétaire général tendant à s'appuyer sur l'expérience du Comité des politiques de développement et de concevoir le classement des pays à revenu intermédiaire en fonction des critères de reclassement utilisés pour les PMA, à savoir les mesures multidimensionnelles du progrès économique, social et environnemental telles que les indices de développement humain et les indices de vulnérabilité économique et environnementale.

55. Un autre aspect important est que l'accès à l'aide financière concessionnelle diminue à mesure que le revenu des pays augmente. Les pays à revenu intermédiaire en particulier ont du mal à obtenir un financement à des conditions raisonnables, pour répondre à leurs besoins permanents. Ces pays risquent de tomber dans ce qu'on appelle le « piège du revenu intermédiaire » si une stagnation prolongée ou une diminution de la productivité ralentissent leur croissance ou les fait même régresser dans leur effort de développement. Le travail de la Deuxième Commission pour identifier et réduire les fractures structurelles serait très précieux pour mieux comprendre les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire.

56. Il faut aussi reconnaître qu'une forte inégalité persiste même dans les pays à revenu intermédiaire ayant une forte croissance économique. À ce sujet, une coopération bien ciblée pour le développement devrait chercher à éliminer les poches de pauvreté et les inégalités géographiques par une adaptation des politiques et programmes de développement. Tout aussi préoccupante est la susceptibilité de beaucoup de pays à revenu intermédiaire aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les séismes récents. Une aide bien adaptée, arrivant au bon moment, est indispensable pour remédier aux effets des catastrophes sur la trajectoire de développement des pays concernés.

57. À ce sujet, le Groupe souhaite appeler l'attention sur la possibilité d'évaluation et de transformation offerte par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, et en particulier le paragraphe 10 du texte qui engage les organismes des Nations Unies pour le développement à continuer à soutenir les pays en développement dans ce qu'ils font pour réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international et pour résoudre les problèmes spécifiques qui se posent aux pays à revenu intermédiaire. Il faudrait mettre plus largement l'accent sur le caractère multidimensionnel du développement

dans les conférences des Nations Unies, les documents qui en sont issus et les résolutions prises.

58. La coopération Sud-Sud reste un élément central de la coopération internationale pour le développement et doit être considérée comme complétant la coopération Nord-Sud, sans la remplacer. Le Groupe des pays de même sensibilité va augmenter son action pour renforcer l'assistance technique par toutes les formes de coopération multilatérale, bilatérale, régionale et triangulaire, et il attend avec intérêt la négociation et l'adoption du projet de résolution intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire ».

59. **M. Marshall** (Barbade), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les grandes tendances de la mondialisation repérées dans le rapport du Secrétaire général sur la promesse de la mondialisation touchent disproportionnellement les petits États insulaires en développement de la CARICOM et montrent qu'il faut restructurer l'interaction de la communauté internationale avec ces États vulnérables. Les chocs exogènes – bien souvent la conséquence d'actions des pays développés – continuent à avoir un effet dévastateur sur les petits pays à économie ouverte de la CARICOM. Dans ce contexte, la CARICOM reconnaît l'importance des Nations Unies pour ce qui est de renforcer la coopération internationale afin de réaliser les objectifs de développement durable.

60. Le changement climatique figure parmi les grandes tendances qui ont le plus d'impact sur les États membres de la CARICOM. Rappelant que les petits États insulaires en développement n'ont que très peu contribué au changement climatique et que pourtant ils sont parmi les plus vulnérables à ses effets, il dit que les récents cyclones ont semé la ruine à Antigua-et-Barbuda et à la Dominique et ont dévasté comme jamais dans le passé les pays des Caraïbes. Ce n'est pas le moment de revenir sur les engagements pris pour protéger la planète tels que l'Accord de Paris ; au contraire, il faut redoubler d'efforts pour prévenir une nouvelle dégradation de l'environnement. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris d'apporter un soutien aux pays en développement pour qu'ils s'adaptent au changement climatique et en atténuent les effets, et de garantir que l'accès aux fonds n'est pas retardé par des exigences difficiles à satisfaire, coûteuses et bureaucratiques.

61. L'incapacité de nombreux membres de la CARICOM, du fait qu'ils sont des États à revenu intermédiaire, d'avoir accès à un financement

concessionnel est préoccupante. Il est inconcevable que des pays qui en quelques heures sont réduits à un état de pauvreté abjecte soient soumis à l'application d'une norme qui leur interdit l'accès au financement nécessaire à la reconstruction, les contraignant à emprunter aux taux du marché et à s'endetter encore plus lourdement. La CARICOM accueille avec satisfaction les efforts que fait le Secrétaire général pour justifier un examen particulier des pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé qui sont vulnérables et qui sont privés de l'accès à des prêts assortis de conditions de faveur.

62. La CARICOM appelle donc les Nations Unies à intervenir d'urgence concernant le risque imminent de suppression des relations de banque correspondante avec les Caraïbes, événement qui concernerait des domaines critiques tels que le commerce des biens et des services, le tourisme, l'investissement et les transferts de salaire.

63. **M^{me} Chowdhury** (Inde) dit que si depuis des millénaires les civilisations se rencontrent, la mondialisation, à l'époque actuelle, a commencé avec le début de la colonisation et avec la révolution industrielle, entraînant la nécessité d'une harmonisation des normes techniques et de la coopération institutionnalisée pour prévenir les conflits et traiter des questions de développement social et économique. Au cours des 30 dernières années, l'innovation technique a intensifié la mondialisation, réduisant les distances dans le monde et entraînant une interdépendance toujours plus étroite. L'impact inégal de la révolution en cours dans les technologies numériques, l'automatisation et l'intelligence artificielle sur les modèles économiques et l'équilibre du pouvoir politique est encore mal compris, tandis que le régime de fonctionnement des institutions est complètement transformé par les médias sociaux.

64. Le choix des modèles économiques a des impacts différents sur le développement et la prospérité dans les pays et entre les pays et, à l'occasion, l'intégration économique et financière mondiale a entraîné des effondrements spectaculaires qui ont ruiné la vie des gens. Les troubles civils et les conflits armés affectent de plus en plus des pays fort éloignés de l'endroit où ils se produisent. Les réseaux terroristes et l'action d'autres acteurs non étatiques et d'autres individus constituent désormais une menace grave pour la paix internationale et la sécurité mondiale, car leur financement, leur recrutement, leur propagande et leurs cibles ne connaissent pas les frontières nationales.

65. Les progrès scientifiques ont amélioré la compréhension de l'impact de l'activité des hommes sur l'environnement par la pollution, l'épuisement de la couche d'ozone, le réchauffement mondial et l'acidification des océans. La maladie transcende la géographie et les pandémies se propagent rapidement à travers les frontières. Les impacts transversaux de la cybersécurité et des systèmes mondiaux de gestion de l'information géospatiale nécessitent d'étroites consultations sur la façon dont ils sont régis.

66. Un multilatéralisme plus efficace, plus centré sur la collaboration, est nécessaire pour gérer les problèmes et exploiter les perspectives de la mondialisation. L'Inde, forte depuis longtemps d'une tradition d'interconnexion et d'interdépendance, continue à jouer son rôle dans le renforcement de l'action multilatérale relative au changement climatique et dans la solution des problèmes de développement durable. Une gouvernance mondiale efficace doit être plus représentative, et donc être plus équitable et plus légitime.

67. **M. Tang** Tianxi (Chine) dit que la mondialisation économique a apporté avec elle des évolutions positives mais aussi des problèmes. Les pays doivent intensifier leur coopération dans l'action menée pour répondre aux problèmes et exploiter les perspectives, et parallèlement rendre la mondialisation économique plus ouverte et plus inclusive de façon que tous les peuples puissent en profiter.

68. D'abord, il faut un modèle de croissance dynamique et efficace. Les pays doivent suivre une démarche conceptuelle novatrice en matière de développement, créer de nouveaux instruments et suivre de nouveaux modèles de croissance tout en encourageant des réformes structurelles. Les perspectives qu'ouvrent la nouvelle révolution industrielle et l'économie numérique doivent être exploitées pour assurer le développement de nouvelles industries, l'adoption de nouveaux paradigmes et la création de nouveaux emplois.

69. Deuxièmement, les synergies et les liaisons doivent être préservées pour établir un modèle économique ouvert et mutuellement profitable. Les pays doivent sans relâche travailler à l'ouverture de l'économie mondiale pour promouvoir la connectivité et faire progresser les échanges ainsi que la libéralisation et la facilitation des investissements tout en s'opposant à toute forme de protectionnisme.

70. Troisièmement, un modèle moderne, équitable et rationnel de gouvernance mondiale est nécessaire. Les

règles commerciales doivent être réformées pour garantir que tous les pays ont bien les mêmes droits et les mêmes possibilités de participer à la coopération économique internationale dans un même régime. L'égalité doit être assurée dans la définition des politiques mondiales, dans l'exercice des droits et l'accomplissement des obligations. Les engagements pris doivent être respectés, les règles observées, en même temps que les marchés émergents et les pays en développement doivent pouvoir s'exprimer de façon plus représentative et plus résolue.

71. Quatrièmement, l'équité et l'inclusion sont des principes qui doivent être observés dans le choix d'un modèle de développement équilibré et profitant à tous. Les mesures institutionnelles en faveur de l'efficacité et de l'équité peuvent être améliorées. Il faut élaborer un modèle de croissance équilibrée qui offre à tous la possibilité d'une participation égale à la vie collective. L'éducation doit être orientée vers l'avenir, la main-d'œuvre doit pouvoir s'adapter au changement industriel et les problèmes structurels de l'emploi doivent être résolus. Dans le même contexte, il faut apporter un soutien aux groupes vulnérables.

72. La Chine profite de la mondialisation économique et contribue à celle-ci ; sa croissance économique rapide est une force allant dans le sens de la stabilité. Son développement, qui va de concert avec celui de beaucoup d'autres pays, fait que l'économie mondiale est mieux équilibrée, tandis que ses grands succès obtenus dans la réduction de la pauvreté ont rendu la croissance économique mondiale plus inclusive. La réforme et une plus grande ouverture apportent une impulsion au développement d'une économie mondiale ouverte. Le Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route », tenu en Chine en mai, a donné des résultats féconds dans le domaine de la coordination des politiques, de la connectivité des infrastructures, de la facilitation des échanges, de la liberté de circulation du capital et de l'approfondissement des liens entre les peuples chinois et ceux des pays de la Ceinture et de la Route. Cette réunion a également été l'occasion de promouvoir une coopération ouverte pour la mondialisation économique.

73. **M^{me} Ponce** (Philippines) dit que son pays est l'un des pays à revenu intermédiaire – groupe de pays auxquels se posent des problèmes précis et qui ont différents revenus, différents éléments moteurs de croissance économique, différentes structures sociales et administratives, une situation géopolitique et un niveau d'urbanisation différents. Les Philippines jouissent depuis plusieurs années d'une croissance

soutenue, mais la pauvreté et l'inégalité demeurent élevées. Les gains sur le plan du développement sont constamment compromis ou inversés par l'effet des catastrophes naturelles, de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique. Étant donné les divers problèmes qui se posent aux pays à revenu intermédiaire, qui représentent pourtant 70 % de la population mondiale et un tiers du produit intérieur brut mondial (PIB) et qui comptent aussi 73 % des pauvres de la planète, les critères utilisés pour le classement des pays doivent aller au-delà du revenu par habitant et adopter une démarche multidimensionnelle et transdisciplinaire qui permettrait de mieux saisir la situation réelle de développement et permettre de mieux cibler les réponses. Le Secrétaire général, dans son rapport, recommande d'utiliser les critères du Comité des politiques de développement pour définir des moyens de classer et de reclasser les PMA, comme référence pour l'établissement de mesures multidimensionnelles de classement des pays à revenu intermédiaire (A/72/329, par. 72).

74. La reconnaissance, comme catégorie dans le système des Nations Unies, des pays à revenu intermédiaire n'aurait pas pour effet de priver de ressources les groupes de pays en situation particulière. Au contraire, son pays cherche à créer des synergies avec d'autres pays en développement, en particulier par la coopération Sud-Sud, la mobilisation des ressources, la participation du secteur privé, la création de capacités et l'assistance technique. Alors même que le système des Nations Unies pour le développement est invité à continuer à intégrer les pays à revenu intermédiaire dans son action, ces pays doivent se mettre d'accord sur ce qu'ils attendent de la stratégie à long terme du système des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire.

75. Le potentiel de la science, la technologie et l'innovation de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable doit être porté au maximum par la création de capacités. Le Mécanisme de facilitation des technologies joue un rôle crucial à ce sujet. Le plan de développement de son pays intègre des mesures tendant à remédier au faible niveau de l'innovation, notamment par l'utilisation plus large de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'agriculture, l'industrie et le secteur des services, et par l'augmentation des investissements dans les entreprises reposant sur la science, la technologie et l'innovation.

76. La culture est un important facteur du développement durable centré sur l'homme, qui contribue à la réduction de la pauvreté et à une

croissance inclusive. Dans le plan de développement des Philippines, la culture figure dans les politiques et les actions de développement au moyen d'un programme d'action qui cherche en priorité à sauvegarder le patrimoine culturel du pays, réaliser l'équité et l'inclusion dans l'accès aux ressources et services culturels, et préserver et améliorer les ressources culturelles pour encourager la créativité et l'innovation.

77. **M^{me} Kharashun** (Biélorus) pense elle aussi que le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer la coopération avec les pays à revenu intermédiaire pour appliquer le Programme 2030 et aborder les questions nouvelles. Les problèmes que rencontrent les pays à revenu intermédiaire, notamment leur vulnérabilité à des facteurs et difficultés exogènes, et le mal qu'ils ont à obtenir des ressources financières extérieures ne peuvent être résolus que par un échange d'expérience, une coordination plus profonde et plus efficace et un soutien ciblé du système des Nations Unies pour le développement, des institutions financières internationales, des organisations régionales et des autres acteurs.

78. Dans les pays à revenu intermédiaire, les organismes des Nations Unies fonctionnent de façon fragmentaire. Alors que dans d'autres catégories de pays en développement il y a une démarche commune, un point central de l'exercice de la responsabilité pour l'intégration de l'assistance, dans les pays à revenu intermédiaire ce n'est pas le cas. Son pays souhaite que le principe de ne laisser personne pour compte soit intégralement appliqué par la reconnaissance des pays à revenu intermédiaire comme groupe.

79. Ayant joué un rôle éminent dans la réalisation des objectifs énoncés par les Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire, les pays à revenu intermédiaire peuvent désormais être un moteur de la coopération économique internationale. La stabilité de leur développement dépendra de la mise en œuvre du Programme pour 2030. Néanmoins, leurs intérêts propres sont souvent relégués au second plan. Les pays à revenu intermédiaire et le Groupe des pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire s'expriment de plus en plus aux Nations Unies et doivent être entendus. À la deuxième réunion ministérielle tenue en septembre, le Groupe des pays de même sensibilité a adopté une déclaration définissant ses objectifs. Dans l'immédiat, le Groupe souhaite que les Nations Unies élaborent et adoptent une stratégie à long terme de soutien au développement durable des pays à revenu intermédiaire.

80. Dans cet esprit, le projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire doit être plus ambitieux, et la question de leur classement doit être traitée. Rappelant qu'il faut disposer d'un indicateur multidimensionnel et détaillé de progrès, elle propose que le Comité des politiques de développement élabore des indicateurs multidimensionnels efficaces pour évaluer le progrès des pays à revenu intermédiaire. Le Biélorus espère que l'on parviendra à un consensus sur le mandat des Nations Unies s'agissant de ces questions dans le projet de résolution révisé sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.

81. **M. Gonzalez Peña** (Cuba) dit que dans un monde de plus en plus interdépendant, interconnecté, le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement n'a jamais été aussi important. Le respect des besoins et des modèles divers adoptés par les pays et un système multilatéral ouvert, non discriminatoire, transparent et inclusif, qui maximise les avantages de la mondialisation tout en réduisant au minimum ses coûts, sont des conditions préalables de la mise en œuvre du Programme pour 2030. La mondialisation se poursuit sur la base de préceptes néolibéraux, et cela exacerbe l'inégalité puisque la fracture de développement entre le Nord et le Sud ne cesse de s'élargir. Bien que les ressources nécessaires pour lutter contre la pauvreté, la faim, l'illettrisme et d'autres problèmes mondiaux soient bien disponibles, c'est la volonté politique qui fait défaut.

82. Il appelle de ses vœux un nouvel ordre économique international reposant sur l'équité, l'égalité souveraine, les avantages mutuels et la coopération entre tous les États, cet ordre devant réduire les inégalités et les injustices et garantir un développement social et économique juste pour les générations présentes et futures. Les pays en développement doivent exercer leur souveraineté technologique, avoir plus largement accès au financement, aux investissements, à la formation, au développement des infrastructures et au transfert de la propriété intellectuelle et des technologies. À ce sujet, Cuba attend beaucoup du Mécanisme de facilitation des technologies et de la Banque de technologies pour les PMA.

83. Utiliser le niveau de revenu pour classer les pays à revenu intermédiaire au regard de leur accès à la coopération pour le développement est une démarche trop réductrice. La discrimination à l'encontre des pays à revenu intermédiaire en tant que destination de l'aide au développement compromet la réalisation des objectifs nationaux de développement et les

engagements internationaux. Les pays en situation particulière sont ceux qui ont le plus besoin de ressources de développement. Cuba préconise l'adoption d'une méthode multidimensionnelle, plus complète, pour classer les pays en fonction de leur niveau de développement, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire, allant au-delà du PIB et du revenu par habitant, pour tenir compte des caractéristiques et des problèmes particuliers de ces pays.

84. Son pays s'efforce de se développer dans les circonstances tout à fait particulières résultant de l'embargo injuste et criminel imposé par les États-Unis, et il a pourtant réalisé avec succès un développement économique et social grâce aux efforts de son peuple et de la coopération avec les pays frères. Cuba cherche à mondialiser la coopération et la solidarité.

85. **M. Mulet Lind** (Guatemala) dit que tant que les aspects complexes du financement du développement ne seront pas résolus, les Nations Unies ne seront jamais en mesure d'apporter un soutien plus important à la réalisation des objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies doit utiliser un classement détaillé qui n'exclut pas les pays à revenu intermédiaire de l'admission à l'aide au développement. Comme le Programme 2030 est universel, les critères utilisés pour déterminer les règles du financement du développement, notamment de l'APD, doivent également être universels. Les critères actuels sont adaptés aux besoins des banques de développement mais non à ceux du système des Nations Unies pour le développement, dont les exigences sont différentes.

86. Il appuie les remarques faites par le représentant de l'Arménie au nom du Groupe des pays de même sensibilité s'agissant de la mesure multidimensionnelle de la pauvreté et du développement et de la nécessité de tirer parti de l'expérience du Comité des politiques de développement. Des décisions urgentes doivent être prises pour rendre le système plus équitable, plus efficace, démocratique, transparent et responsable. Le Guatemala espère voir adopté le projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.

87. **M^{me} Rabohale** (Afrique du Sud) dit que le rapport du Département des affaires économiques et sociales sur les promesses de la mondialisation peut enrichir le débat sur la question. L'Afrique du Sud est convaincue qu'il faut augmenter le potentiel des Nations Unies dans le traitement du sous-développement, de l'inégalité et du chômage et de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions. Comme il est de plus en plus

largement admis que les niveaux actuels de l'inégalité sont moralement inacceptables et économiquement, politiquement et socialement néfastes, l'objectif de développement durable 17 sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable doit être au cœur des efforts faits à l'échelle mondiale pour assurer l'accomplissement de la mondialisation et de l'interdépendance pour tous. Les Nations Unies doivent continuer à apporter des directives normatives et un soutien pour les politiques, en particulier aux pays en développement.

88. La lenteur décourageante de l'aide apportée aux pays en développement qui cherchent à appliquer le Programme pour 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba est le résultat du flou qui entoure les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable. Le tarissement de la coopération internationale avec les pays en développement, en particulier avec les PMA et les petits États insulaires en développement, est préoccupant. Les pays industrialisés doivent augmenter leur APD, leur soutien à l'accès aux marchés, au transfert de technologie et à la création de capacités. Elle estime que la mondialisation n'a pas rempli ses promesses s'agissant d'une croissance équitable et d'un développement durable, comme le note le Secrétaire général dans son rapport sur la promesse de la mondialisation.

89. Les pays en développement subissent de plein fouet les chocs financiers et économiques, et nombreux sont ceux qui n'ont pas encore épongé les pertes d'emplois causées par la crise financière et économique mondiale de 2008. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance mondiale et de mieux cibler un environnement mondial qui mette en valeur le potentiel de ces pays de résoudre les problèmes de développement. L'un des aspects positifs de la mondialisation tient à la reconnaissance du fait que les pays émergents et en développement ont maintenant plus largement les moyens de s'exprimer dans les instances mondiales régissant les institutions économiques et financières internationales.

90. L'observation du Secrétaire général montrant que la mondialisation est un puissant moteur de croissance économique (A/72/301, par. 27) va dans le sens de l'appel lancé par son pays à une plus large ouverture de l'accès aux marchés dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Afrique du Sud soutient les efforts déployés pour parachever le Cycle de Doha de négociations

commerciales multilatérales pour le développement, et elle espère qu'un résultat solide et ambitieux de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC contribuera à la solution des problèmes affectant les pays en développement. Les tendances protectionnistes de certains pays se sont récemment renforcées, et cela compromet la solidarité mondiale et ne laisse pas d'être préoccupant. Toutes les formes de protectionnisme doivent être rejetées car ce phénomène propage la régression et amoindrit les avantages de la mondialisation et de l'interdépendance.

91. **M. Aguirre Vacchieri** (Chili) dit que, comme d'autres États Membres, son pays est déterminé à adopter une méthode multidimensionnelle qui tienne compte des variables économiques, sociales et environnementales à égalité afin de réaliser les objectifs de développement durable. Il est clair, à la lecture du Programme 2030 et du rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/124-E/2018/3), qu'on ne pourra pas réaliser les objectifs de développement durable en se limitant à une action dans les domaines de l'économie. Il ne suffit pas de fournir une coopération pour le développement aux pays à revenu intermédiaire sur la seule base du revenu par habitant, et le reclassement des pays sur la seule base de leur revenu ne suffit pas car il faut aussi tenir compte d'autres variables.

92. Le projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire sera un pas en avant pour ces pays ; elle définira un mandat clair pour progresser dans une approche multidimensionnelle du reclassement tenant compte aussi des problèmes de la pauvreté, du changement climatique et des catastrophes naturelles. Le système des Nations Unies pour le développement devrait accorder aux pays qui passent d'une catégorie à la catégorie supérieure une période de transition semblable à celle accordée aux PMA au moment de leur reclassement. Il exprime la gratitude de son pays pour les progrès accomplis par d'autres organisations telles que l'OCDE et la Banque mondiale sur des formules qui tiennent compte de facteurs multidimensionnels dans la répartition des ressources disponibles. Les donateurs devraient accélérer l'ajustement de la coopération internationale aux besoins véritables des pays à revenu intermédiaire.

93. **M. Hoeseb** (Namibie) dit que la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau, mais qu'elle englobe tous les aspects de la vie quotidienne et est influencée par eux. Les liens régionaux, continentaux et

internationaux ont profité à la Namibie – qui, au moment de l'accès à l'indépendance, est entrée dans plusieurs organisations internationales – par l'échange de biens et de services. En fait, la capacité de participer au commerce international est essentielle pour son pays car les relations commerciales l'ont aidé à développer l'économie et à réduire la pauvreté. La Namibie s'efforce de faire en sorte que sa modeste économie soit un exemple d'équilibre de l'ouverture et de la protection. Son pays participe activement aux efforts régionaux qu'est le Plan stratégique indicatif de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe. La Namibie est reliée à ses voisins sans littoral, elle leur offre un accès à la mer en leur donnant la possibilité d'utiliser des cales sèches, ainsi que son infrastructure routière et ferroviaire qui la relie au reste de l'Afrique australe. Les activités menées dans le secteur de la santé publique sont un autre exemple de l'intégration régionale de son pays.

94. L'économie namibienne sort d'une grave tempête qui a vu la convergence d'un ralentissement brutal de l'économie mondiale, une faible croissance dans les pays voisins, l'effondrement des prix des produits de base et une grave sécheresse causée par des facteurs climatiques. Il met en garde contre le classement arbitraire des pays en fonction du seul revenu. Cette démarche a injustement privé la Namibie, comme d'autres pays à revenu intermédiaire, de l'accès à un financement concessionnel essentiel pour le développement. Son pays une fois de plus dépend de la mondialisation pour l'obtention d'une aide à la reprise de l'économie. La croissance va s'accélérer au cours de l'année, et la lutte contre la pauvreté se poursuit.

95. **M^{me} Cerrato** (Honduras) dit que l'interprétation du développement va bien au-delà des catégories traditionnelles distinguant les pays développés des pays en développement, et voit le développement durable sous un angle mondial et inclusif. L'élimination de la pauvreté, qui est une menace pour tous les pays quel que soit leur niveau de développement, est un impératif mondial. Une démarche multidimensionnelle s'impose pour définir les diverses manifestations de la pauvreté et trouver des solutions adéquates. Une méthode fondée uniquement sur une variable unique du revenu, de la famille, du revenu national ou du PIB par habitant n'est pas conforme à la complexité de la réalité économique et sociale. Il faut conserver la mesure du revenu, mais il faut l'accompagner d'autres types d'indicateurs.

96. L'actuel classement des pays selon le revenu ne permet pas l'établissement d'un ordre de priorité dans

l'affectation des ressources consacrées à la coopération pour le développement et présuppose à tort que les pays à revenu intermédiaire sont déjà sortis de la pauvreté et de la vulnérabilité. Des critères multidimensionnels, au contraire, mettraient en évidence les problèmes spécifiques et le potentiel de chaque pays en développement et garantiraient qu'aucun pays ou individu ne soit laissé pour compte dans la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris.

97. Pour conclure, elle appelle à un dialogue ouvert sur une démarche novatrice qui encouragerait une politique de reclassement échelonné, comportant des solutions qui tiendraient compte des besoins de chaque pays, et elle exprime son appui au projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.

98. **M. Sahaf** (Iraq) dit que son pays est déterminé à utiliser la science pour améliorer les conditions de vie des habitants et qu'il a besoin d'une aide internationale pour le seconder dans cette entreprise, en particulier en raison des effets des attaques terroristes de l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL) qui ont détruit les capacités productives dans les zones que cette organisation contrôlait. La réduction de la fracture numérique est rendue plus difficile encore par la faiblesse des cours du pétrole, principale source de recettes d'exportation du pays. La technologie et l'innovation sont des conditions essentielles de la compétitivité et l'informatique offre des possibilités pratiquement illimitées de développement économique, social et environnemental.

99. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il est généralement admis que la culture doit être une force de promotion de la tolérance et de la défense des droits de l'homme. C'est le principe sur lequel a été fondée l'UNESCO. En 2013, son pays a adhéré à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il appelle à une amélioration des échanges et des dialogues culturels entre les peuples et les États et exprime la gratitude de son pays pour la solidarité manifestée par l'Assemblée générale contre les forces du mal qui sont en train de détruire des millénaires de culture et de civilisation en Iraq. Il appelle la communauté internationale à fournir à l'Iraq une assistance technique pour la reconstitution des capacités de restaurer les institutions culturelles endommagées par l'EIL.

100. **M. Mohamed** (Maldives) dit que le concept même de pays à revenu intermédiaire est un paradoxe ; se trouvent réunies dans ce groupe à la fois certaines des économies les plus vastes et les plus diversifiées au monde et certaines des économies les plus petites qui dépendent d'un ou de deux secteurs seulement. Les Maldives ont été l'un des premiers pays à sortir de la catégorie des PMA pour entrer dans celle des pays à revenu intermédiaire, mais le pays reste vulnérable à des chocs exogènes. En fait, un pays devient plus vulnérable au moment même de son reclassement car il perd son droit à l'APD, à des crédits concessionnels et l'accès à certains marchés d'exportation. Les Maldives sont précisément sorties de la catégorie des pays à faible revenu six jours seulement avant le tsunami qui a frappé l'océan Indien en 2004 et qui a entraîné des dommages équivalant à plus de 60 % du PIB du pays. Il a fallu plusieurs années pour éponger l'effet de cette catastrophe naturelle. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes se trouvent maintenant dans une situation similaire.

101. Les Nations Unies devraient aider plus activement les pays à revenu intermédiaire à accéder à un financement concessionnel et aux marchés d'exportation. Un classement reposant uniquement sur le revenu dans l'optique de ce financement concessionnel méconnaît le caractère polymorphe des problèmes de développement qui se posent aux pays à revenu intermédiaire.

102. Les Maldives ont résolu les problèmes résultant de leur reclassement en augmentant la résilience de l'économie, en établissant des partenariats vigoureux et mutuellement bénéfiques avec des pays dont l'économie est nouvelle ou émergente, et en expérimentant de nouveaux instruments. Les Maldives et les autres petits États insulaires en développement de la catégorie des pays à revenu intermédiaire cherchent des possibilités nouvelles. La coopération pour le développement doit offrir de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux, attirer de nouveaux investissements et permettre un relèvement après des chocs exogènes. C'est alors seulement que la coopération pour le développement servira utilement les petits pays à revenu intermédiaire.

103. **M. Castro Cordoba** (Costa Rica) dit que la communauté internationale, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres acteurs intervenant dans la coopération internationale pour le développement doivent réexaminer les critères de classement des pays en développement pour déterminer l'accès aux crédits. Ces

critères doivent aller au-delà du revenu par habitant de façon que personne ne soit laissé pour compte dans la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris. Les rapports sur le développement durable, l'indice de pauvreté multidimensionnelle et le travail accompli par plusieurs pays sur les indicateurs d'évaluation du progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable sont autant d'instruments comportant des directives à cette fin.

104. La trajectoire de développement suppose une reconnaissance des aspects complexes de la situation des différents pays et une analyse de leurs atouts et de leurs lacunes. Le Costa Rica appelle donc à entamer un dialogue sur une conception multidimensionnelle du développement. Élargir les perspectives de la communauté internationale sur le développement aiderait à formuler des réponses plus indiquées, mieux ciblées et plus efficaces aux besoins de chaque pays dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable. Le système doit également pouvoir prendre en compte l'évolution constante des besoins de chaque pays.

105. Le travail de la Deuxième Commission doit être de mieux reconnaître les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles comme exemples des nouveaux problèmes qui se posent dans la communauté internationale. Comme le Costa Rica lui-même a souffert d'incidents liés au climat qui ont entraîné des pertes de vies humaines et endommagé les infrastructures, il est bien conscient de l'importance de la coopération internationale pour les pays vulnérables face à de telles catastrophes. Une conception multidimensionnelle du développement aiderait beaucoup à repositionner le système des Nations Unies pour le développement et à le rendre compatible avec le Programme 2030.

106. Le système des Nations Unies pour le développement doit répondre aux besoins particuliers des pays, y compris ceux dits pays à revenu intermédiaire. La cohérence du traitement des besoins des pays à revenu intermédiaire doit être visée en priorité dans une démarche concrète de réalisation des objectifs de développement durable. Le développement effectif des pays doit être pris en compte, notamment par un examen des facteurs tels que les inégalités socioéconomiques, l'autonomisation des femmes, l'accès aux emplois décents et la vulnérabilité environnementale. Il est essentiel de comprendre et de traiter la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions et d'encourager des partenariats mondiaux tendant à

renforcer les capacités, améliorer le transfert de technologie et de connaissances et assurer l'accès à l'APD, en particulier aux pays à revenu intermédiaire.

107. Pour concevoir des politiques objectives, il faut disposer de données ventilées de qualité permettant de suivre les progrès accomplis, et c'est la condition de la réalisation du développement durable. Le Costa Rica espère que le projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire rapprochera la communauté internationale d'une stratégie inclusive de mise en œuvre du Programme 2030.

108. **M. Abebe** (Éthiopie) dit que les avantages de la mondialisation ne sont pas partagés par tous, ce qui conduit à un mécontentement populaire face à la montée des inégalités et la disparition des emplois, et amène à attacher une plus grande importance au multilatéralisme et aux institutions de gouvernement à tous les niveaux. La coopération mondiale doit être renforcée pour que la mondialisation profite à tous, en particulier ceux qui sont laissés pour compte, en exploitant les avantages et en réduisant au minimum les risques. Le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris offrent des feuilles de route mondiales pour faire de la mondialisation un facteur positif d'une croissance économique inclusive et équitable. Une action mondiale concertée est nécessaire pour mieux gérer les « mégatendances » qui influencent la mondialisation : les restructurations de la production et des marchés du travail, la progression rapide de la technologie et le changement climatique. La communauté internationale doit s'assurer que c'est bien l'être humain qui est au centre de l'effort entrepris et que le changement accéléré contribue bien à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois.

109. Les Nations Unies peuvent beaucoup pour persuader les États Membres et les autres acteurs de trouver des solutions mondiales respectant la diversité des pays. Les efforts nationaux pour mettre en œuvre le Programme 2030 doivent être complétés par une architecture économique et financière internationale favorable au développement et équitable qui donne plus largement aux pays en développement les moyens de s'exprimer, en particulier aux pays les plus vulnérables.

110. Les pays en développement n'ont pas les capacités humaines et institutionnelles et les équipements nécessaires pour tirer le meilleur parti possible des avantages de la science, la technologie et l'innovation aux fins du développement durable. Une coopération internationale est donc nécessaire pour réduire la

fracture technologique par le transfert de technologie et la création de capacités, en particulier dans les PMA. L'Éthiopie applique une politique de la science, la technologie et l'innovation dont le but est de mettre en place un système national d'innovation qui soit intégré dans le plan de développement national. Le pays établit des universités et des instituts scientifiques et techniques pour mettre en valeur la science et la technologie afin de réduire la pauvreté, augmenter la productivité et améliorer la compétitivité. L'Éthiopie, comme tous les PMA, est aux prises avec des contraintes humaines, institutionnelles et financières qui l'empêchent d'utiliser pleinement le potentiel de la technologie ; les autorités se réjouissent donc de la création de la Banque de technologies que les partenaires sont encouragés à soutenir.

111. **M. Madisa** (Botswana) dit qu'il faut prêter spécialement attention aux pays à revenu intermédiaire qui englobent une large catégorie de pays ayant atteint des niveaux de développement différents, certains étant encore très en retard dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

112. Des pays comme le sien se trouvent face à la tâche redoutable de préserver les gains de développement acquis au cours des décennies antérieures alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, les cours des produits de base de baisser, le chômage des jeunes de rester élevé et les problèmes de progrès technologique et de développement des infrastructures de se poser. Le Botswana approuve la recommandation du Secrétaire général de renforcer la coopération des Nations Unies pour le développement des pays à revenu intermédiaire, notamment en réformant le type de relations du système des Nations Unies pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire qui, autrement, risqueraient de tomber dans le piège du revenu intermédiaire.

113. Classer les pays en fonction uniquement du revenu par habitant revient à méconnaître la complexité des problèmes de développement des pays à revenu intermédiaire ; c'est une base insuffisante pour définir des stratégies de réponse aux besoins de ces pays. Il faut prendre des mesures pour passer à un système de classement plus complexe s'appuyant sur des indicateurs de la richesse autres que le PIB.

114. Le financement du développement reste la condition de l'obtention par les pays à revenu intermédiaire de résultats dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'élimination de la pauvreté. Il est préoccupant que le classement d'un pays comme pays à revenu intermédiaire le prive d'APD

et de crédits concessionnels et autres arrangements préférentiels. Les institutions financières internationales notamment devraient s'assurer que les besoins de développement et les circonstances particulières des pays à revenu intermédiaire, dans leur diversité, soient bien pris en compte.

115. **M^{me} Pardungyotee** (Thaïlande) dit que si les pays à revenu intermédiaire ont bien profité de la mondialisation, ils continuent à souffrir d'une inégalité socioéconomique qui compromet la croissance durable et inclusive à long terme. Pour échapper à ce qu'on appelle le piège du revenu intermédiaire, ces pays doivent rattraper leur retard avec les pays plus développés en étant compétitifs sur les marchés des produits à forte valeur ajoutée.

116. Les problèmes de la mondialisation montrent bien la nécessité d'un développement plus viable et d'une application accélérée du Programme pour 2030, ce qui suppose l'engagement de tous les acteurs à tous les niveaux. Elle réaffirme le rôle central des Nations Unies pour aider les États Membres à aborder les problèmes mondiaux et mettre en œuvre le Programme 2030. Cette aide doit être à dimension humaine afin que personne ne soit laissé pour compte, et elle doit être adaptée aux besoins et problèmes spécifiques des États Membres.

117. Les États Membres doivent intensifier toutes les formes de coopération pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La Thaïlande reconnaît la contribution grandissante de la coopération Sud-Sud et triangulaire au développement durable, en complément de la coopération Nord-Sud ; elle a dispensé une assistance technique et de création de capacités à beaucoup de pays de la région Asie-Pacifique et de l'Afrique et partagé avec eux sa « philosophie de l'autosuffisance économique ». Elle se réjouit du partage des pratiques optimales dans le cadre de la série « Coopération Sud-Sud en action » publiée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en collaboration avec divers partenaires, dont la Thaïlande, et de la réouverture du bureau régional du Bureau pour la coopération Sud-Sud à Bangkok.

118. Au niveau national, les pays doivent chercher à mieux combler le fossé physique et la fracture numérique, élargir l'accès à l'informatique, ce qui offrirait de nouvelles possibilités pour tous ceux qui souhaitent mettre en valeur leurs aptitudes à la connaissance, à l'emploi et aux activités génératrices de revenus. La Thaïlande a introduit une initiative d'extension d'Internet à tout le territoire national.

119. Les collectivités locales peuvent apporter une contribution novatrice au développement durable ; il faut leur en donner les moyens, avec l'aide des gouvernements et des Nations Unies. Elle encourage une plus grande participation au concours du prix Équateur, organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui salue et encourage les projets de développement communautaire ; elle félicite tous les lauréats, et notamment celui originaire de Thaïlande dont le travail encourage la biodiversité dans les zones côtières du pays.

120. **M^{me} Bakuramutsa** (Rwanda) dit que la mondialisation peut contribuer au Programme 2030 en facilitant la collaboration entre les pays développés et en développement, en augmentant les niveaux de vie pour tous. L'idée maîtresse du développement stratégique à long terme de son pays consiste en un développement économique rapide dans un environnement favorable à la croissance du secteur privé et moyennant un renforcement de la coopération régionale et des échanges régionaux. Le Rwanda a attiré des investisseurs qui apportent des solutions aux problèmes de développement tout en rentabilisant leurs investissements.

121. Les Nations Unies sont particulièrement équipées pour jouer un rôle de catalyseur dans le changement de paradigme intervenu dans les pratiques de politique économique dans le cadre du nouvel ordre économique international. Une intégration économique équitable pour les pays en développement, privilégiant le commerce et les mouvements de capitaux transfrontières, aiderait à atténuer les risques de la mondialisation.

122. La science, la technologie et l'innovation peuvent offrir aux pays en développement de nouveaux marchés et encourager leur développement économique. Le renforcement de l'infrastructure nationale et régionale et la création de capacités dans les pays en développement stimuleraient l'innovation et son application pratique à la solution des problèmes prioritaires de développement.

123. La dimension culturelle peut faciliter et vivifier les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Le Rwanda a utilisé des solutions conçues localement à partir des pratiques culturelles du pays pour résoudre des problèmes prioritaires, et c'est le cas notamment des tribunaux populaires *Gacaca* pour la justice réparatrice, de l'*Umuganda*, forme de travaux d'intérêt général qui renforcent la consolidation de la paix et contribuent à

une identité nationale partagée par tous, et le programme *Itorero* qui vise à promouvoir les valeurs et le civisme du Rwanda.

124. **M. Paudyal** (Népal) dit que l'économie du savoir, importante conséquence de la mondialisation, prive de leur raison d'être tous ceux qui sont sans éducation, sans qualifications et totalement ignorants de la technologie. Les griefs perçus et réels suscités par la mondialisation déterminent la vie politique et les politiques commerciales. Les pays en situation particulière, les PMA et les pays en développement sans littoral en particulier sont vulnérables aux chocs socioéconomiques portés par la mondialisation et ils subissent de plein fouet les effets de problèmes mondiaux tels que le changement climatique et la criminalité transnationale, ou encore les difficultés causées par le terrorisme et les atteintes à la cybersécurité.

125. La réforme de la gouvernance mondiale et de l'architecture financière et commerciale internationale est nécessaire pour que la mondialisation soit plus inclusive. L'économie de tous les pays doit être intégrée dans une chaîne mondiale de valeur, et tous les éléments constitutifs du système doivent y contribuer et recevoir une rémunération juste et équitable. La connectivité, aussi bien physique qu'informatique, est la condition d'une interdépendance féconde et est particulièrement importante pour les pays insulaires et les pays sans littoral, ainsi que les PMA. Pour que les pays marginalisés profitent de la mondialisation, il faut s'occuper de résoudre leurs problèmes structurels et combler leurs déficits de savoir et de technologie parallèlement à une action pour remédier au caractère inégal des termes de l'échange. Il faut assurer l'égalité des conditions de l'activité économique et faire que les pays marginalisés soient des partenaires à égalité plutôt que des bénéficiaires passifs de la technologie.

126. La réalisation des objectifs de développement durable est un important facteur facilitateur qui exige une démarche systématique, cohérente et complète à l'échelle mondiale. De meilleures solutions de financement, une amélioration de la coopération régionale et internationale, un soutien à la création de capacités – notamment pour l'infrastructure et les mégadonnées – et le transfert de technologies seraient d'importance décisive pour le succès de la mondialisation pour tous. La mise en œuvre du Programme 2030, parallèlement aux autres textes convenus sur le plan international, est d'importance critique tout comme le fonctionnement effectif du

Mécanisme de facilitation des technologies et de la Banque de technologies.

127. La mobilité est l'une des caractéristiques qui définissent la mondialisation, de sorte que le Népal appelle à réaliser toutes les cibles relatives aux migrations des objectifs de développement durable pour obtenir une réduction des coûts de transaction liés aux transferts de salaires ainsi que la mise en œuvre d'une campagne d'alphabétisation financière pour que ces transferts de salaires soient utilisés au mieux pour l'investissement. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières serait très utile à cet égard. Pour conclure, il rappelle que les Nations Unies sont l'organisme mondial le plus indiqué pour résoudre les problèmes de la mondialisation.

La séance est levée à 13 heures.